

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 11 octobre 2011

Etaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

Pour la CCLVD :

- Emily FAVRE, directrice remplaçante

Etaient excusés : André LUIGGI (Châteauneuf VSD), Alain BOSCO (Montfort)

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON, Président.
Mme Chantal CHAIX est nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h00.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité

2- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE REMPLAÇANTE - CREATION POSTE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT LOCAL

Melle E. FAVRE, voit son contrat en tant que directrice remplaçante arriver à son terme le 31 Octobre 2011. Cependant, de nombreuses missions ne peuvent à ce jour être menées faute de temps. De plus, la secrétaire administrative, Anne-Laure PIERROY, a signifié le souhait de prolonger son travail à temps partiel dans le cadre du congé parental pour une année supplémentaire, soit jusqu'au mois de mars 2013. Aussi face à la charge de travail, il est proposé de garder Mademoiselle FAVRE et de créer un poste de chargée de mission développement local pour effectuer un CDD d'un an.

Elle pourra ainsi assurer les missions suivantes :

- Environnement : ordures ménagères, assainissement non collectif et étude de projet de prise de compétence pour le collectif
- Développement économique : Zones d'activités, NTIC, suivi administratif, technique et financier du chantier NRAZO
- Communication : Bilan d'activité, journal de la communauté, communiqués de presse
- Gestion du CLSH et RAMIP : Mise en œuvre du projet, suivi des dossiers
- En coordination avec la directrice, lien avec le Pays et évolution de la communauté de communes: Pour le Pays suivi des dossiers, pour la communauté de communes évolution du schéma de coopération intercommunale

Le poste est proposé avec les caractéristiques suivantes :

- Contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012,
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures,
- Rémunération sur la base du grade d'attaché territorial,
- Prime IFTS
- Remboursement des frais de transport afférents au service, à partir de la résidence administrative.

Une demande de subvention auprès de la région sera faite.

Mise au vote de cette proposition : Accepté à l'unanimité.

3 - MODIFICATION DU TEMPS TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE CHARGE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX ET DES LOCAUX SCOLAIRES (KARINE SENEQUIER)

Karine SENEQUIER, effectue 5h/semaine de ménage pour le compte de la Maire d'Aubignosc, temps augmenté à 8 h pendant certaines vacances.

Elle travaille à 24/35èmes à ce jour, sachant que sa mission sur l'école nécessite 21/35èmes. Les 3 heures de différence ne suffisent pas pour le ménage mairie puisque chaque mois nous lui payons des heures complémentaires, ce qui à terme risque de nous poser problème vis-à-vis de l'URSAFF notamment.

Aussi il est proposé :

- soit de lui augmenter son temps de travail en le passant à 27h/semaine afin de se mettre en conformité avec les heures réellement faites
- soit la Mairie reprend les heures à faire à sa charge en faisant un contrat spécifique pour Mme Senequier en respectant la procédure suivante : une délibération créant le poste, avec reprise de son grade et son ancienneté actuelle. Elle dépendra alors de deux employeurs : les arrêtes d'avancement devront être prise de façon coordonnée, etc...

Si cette dernière solution est retenue son contrat à la communauté de communes passerait donc 24/35èmes à 21/35èmes. *Cette modification représente plus de 10% de son temps de travail aussi cette décision sera soumise à l'avis de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion.*

A l'unanimité, le conseil approuve la 1^{ère} proposition, à savoir l'augmentation du temps de travail à 27/35èmes.

4 - TRAVAUX SALIGNAC OM : FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de sa compétence élimination des déchets ménagers et assimilés, la Communauté finance l'aménagement des points de collecte des ordures ménagères. La commune de Salignac doit réaliser prochainement un aménagement global d'un quartier situé aux Gillotières comprenant la réalisation des emplacements pour les bacs OM.

Habituellement, les devis des entreprises sont adressés à la CCLVD et, après validation, la prestation est réglée directement à l'entreprise.

L'opération aménagement point collecte étant comprise ici dans une opération d'aménagement plus large, il n'est pas possible de sortir cette opération du marché.

Aussi, pour financer l'opération, le bureau vous propose de procéder au versement d'un fonds de concours à hauteur de 5 000€ HT (ceci représente 25% du coût total du projet évalué à 22 800€).

Les crédits seront prévus au chapitre 20 - article 2041 (Subventions d'équipement aux organismes publics).

La proposition est mise au vote : Adoptée à l'unanimité.

5 - APPROBATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE ET SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LA REGION ET LE DEPARTEMENT

Suite aux différentes réunions du PAS, une programmation des actions éligibles et des financements associés a été établie. La communauté de communes doit désormais signer une convention triennale avec la région et le département, avant la fin de l'année, pour acter cette programmation et notamment le programme d'actions de la 1^{ère} année.

Le conseil à l'unanimité adopte la délibération sur la programmation triennale proposée et approuve le programme d'actions de la 1^{ère} année, sous réserve des délibérations concordantes des 5 communes de la CCLVD et autorise le président à signer les conventions partenariales du PAS avec la région et le département

6 - DEFENSE DU DROIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS A COMPTER DE JANVIER 2012

Suite à l'adoption par le parlement dans la loi de finances 2011 d'un amendement qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9% (de la masse salariale), l'offre de formation à compter de 2012 va connaître des mesures d'ajustement : mise en place de formations payantes ou non remboursement des frais annexes (transport, restauration et hébergement). Ceci ne peut que nuire aux besoins de formation continue des agents et donc à la qualité des services offerts aux administrés.

Le CNFPT propose de délibérer pour demander au gouvernement qu'il revienne sur cette position au moment du vote de la loi de finances 2012.

A l'unanimité le conseil communautaire adopte une délibération allant dans ce sens.

7 - POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

NRAZO : France télécom est intervenu pour amener le réseau et faire la dalle, ERDF a tiré l'alimentation, reste désormais l'armoire à poser.

Les travaux devraient être terminés en décembre, et la mise en service est prévue en février 2012.

TBI : les tableaux numériques ont été installés à Salignac et les enseignants ont assisté à un premier cycle de formation la semaine dernière qui sera suivi par une deuxième session en janvier

Info sur le prix concours TIC/école CVSD : Le CAP-TIC et le Centre régional de documentation pédagogique de l'académie d'Aix-Marseille ont lancé un concours afin de valoriser les usages numériques pertinents et novateurs au sein des pratiques éducatives. 17 projets ont été déposés et inscrits au concours. Le 6 juillet dernier, le jury de sélection des finalistes présidé par Jean Dionis du Séjour (député-maire d'Agen et président de la commission TIC de l'AMF) a donné dans la catégorie relation classe / parents le premier prix à l'école maternelle de Châteauneuf Val St Donat (04) pour le projet *journal de bord de mon année en maternelle*.

8 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN VERTU DE SES DELEGATIONS

Le bureau a retenu l'entreprise CAMILLERI Gilles pour réaliser cet été les travaux de peinture de l'école et de la cantine garderie Salignac pour un montant de 6 906.40 € HT.

Pour les travaux de rénovation de l'ancienne salle de classe d'Aubignosc, le marché a été attribué au groupement des entreprises Beraud, Aramand, Borsche et Alustore pour un montant total 8 480 € HT.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la CDCI : Michel LAUFERON et Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membres de la C.D.C.I font un compte rendu des conclusions de la dernière réunion du 10 octobre 2011.

Suite à cette réunion, il apparaît que le S.D.C.I proposé par Mme la Préfète ne peut être modifié que si une proposition alternative sous forme d'amendement est proposée avant le 31 octobre.

Lors de cette réunion, il a été discuté du problème de discontinuité territoriale de la commune de Peipin.

Après avoir ouvert un large débat, les élus de la communauté de communes expriment leur volonté de refus du schéma proposé par Mme la Préfète. Ils tiennent à souligner qu'étant en zone de montagne, le seuil des 5000 habitants ne s'applique pas à notre communauté, et que nous ne sommes en rien responsable de la situation de la commune de Peipin. Cette situation a été acceptée par l'Etat lors de la transformation du district Moyenne Durance en Communauté de Communes.

Le conseil donne délégation au bureau, pour préparer un amendement puisque cela semble nécessaire pour que notre proposition puisse être prise en compte.

Toutefois, si nous acceptons de donner la possibilité de mettre à l'étude l'éventuelle intégration de la commune de Peipin, le conseil à l'unanimité, rappelle que les valeurs de solidarité et d'égalité devront être respectées.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2011

M. Michel LAUFERON

Mme Chantal CHAIX

M. Christian TRABUC

M. Paul ROUCAUD

Mme Nicole PETIT

M. Patrick HEYRIES

M. Alain RAVEL

Mme Yvette PELEGRINA

M. René AVINENS

Mme Nathalie CESARINI

M. Frédéric ROBERT

M. Michel FLAMEN D'ASSIGNY

Mme Marie-José ESTUBIER